

● **Nature de l'action**

Acquisition des connaissances.

● **Personnel concerné**

Tout public.

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

● **Pré-requis**

Aucun

● **Objectifs pédagogiques**

Être capable :

- De décrire le rôle du S.S.T., définir où commence et où s'arrête son intervention dans l'entreprise,
- D'adopter une conduite et un comportement appropriés face à la situation rencontrée,
- D'appliquer les techniques conformes au référentiel en vigueur
- De faire du SST un auxiliaire efficace de la démarche de prévention dans l'entreprise.

● **Modalités et délais d'accès**

- Modalités d'accès : Entretien téléphonique.
- Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois.

● **Modes d'évaluation**

- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression du stagiaire.
- Épreuve certificative en fin de formation (les critères d'évaluation définis par l'INRS sont retranscrits sur la grille de certification individuelle).
- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage

● **Méthodes pédagogiques**

- Exposés, démonstrations et discussions,
- Entraînement pratique (apprentissage et mise en situation fictive),
- Aide-mémoire (dernière édition INRS) remis en fin de stage à chaque participant.

● **Matériel pédagogique**

- Mannequins avec consommables et matériel d'entretien,
- Maquillage pour simulations,
- Défibrillateur de formation avec accessoires.

● **Qualification des intervenants**

Formateurs certifiés INRS

● **Sanction de la formation**

Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Le certificat SST (modèle national) est délivré aux stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives ET ayant participé à l'ensemble de la formation

PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCES 1 - Intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire du **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

● **Durée et rythme**

2 jours, à raison de 7 heures par jour (il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession).

● **Tarif**

Nous consulter.

● **Taux de satisfaction**

96% en 2023

● **Taux de réussite**

100 % en 2023

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Contact**

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25
ou benedicte.faure@asfo.fr

● **Calendrier des formations**

Les 28 et 29 octobre 2024
Les 14 et 15 novembre 2024
Les 2 et 3 décembre 2024
Les 9 et 10 décembre 2024 – TARBES
Les 18 et 19 décembre 2024

RECYCLAGE : TOUS LES 2 ANS MAXIMUM, CONDITIONNÉ PAR LE SUIVI D'UN STAGE « MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC) » ET PAR LA RÉUSSITE AUX ÉPREUVES CERTIFICATIVES.

DURÉE : 7 HEURES

PROGRAMME

DOMAINES DE COMPETENCES 2 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, **2 épreuves certificatives** sont organisées **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

- **1^{ère} épreuve certificative (7 min par candidat)** : mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.
- **2^{ème} épreuve certificative (5 min par candidat)** : avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à des questions simples portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

N° d'habilitation : 1502372/2021/SST-01/O/01

Numéro d'agrément ADEF : 6409012102

AUTORISATION D'EXERCICE CNAPS N° FOR-064-2025-01-09-20190588662